

COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	27.01.2025	2025-693	5.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 28 DU 27 JANVIER 2025**  
26 questions, numérotées de 2025-693 à 2025-718

**DELIBERATION**

**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024  
APPROBATION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoins** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE, Stéphane BENIS, Charles-Henri GRIGY,

Tous présents, à l'exception de :

**Procurations :**

Mandants	Mandataires	Questions
Leïla HARDY	Dominique ARMAND	Ensemble de la séance
Laurent JUMELINE	Gaëlle PIOLINE	
Subay SAHIN	Jacques DUPERRON	
Isabelle GILBERT	Jean-Pierre HUREL	
Jérémy PRÉVOST	Lori HELLOCO	
Angela PRESSE	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

**Absents** : Yvette LERICHOMME (2025-693 à 2025-704), Charles-Henri GRIGY (2025-693 à 2025-708), Thierry AUBIN et Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance).

<b>EFFECTIF</b>  En exercice : 33  Quorum : 17	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	2025-693 à 2025-698	20	29
	2025-699	19	22
	2025-700 à 2025-701	20	29
	2025-702	18	26
	2025-703 à 2025-704	20	29
	2025-705 à 2025-708	21	30
	2025-709	22	30
	2025-710 à 2025 à 2025-718	22	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
21.01.2025	18 H 40	Jacques DUPERRON	21 H 25	28.01.2025	29.01.2025

# R A P P O R T

présenté par

Yves GOASDOUE

Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	28	27.01.2025	N° d'ordre	N° délibération
				1	2025-693

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024 - APPROBATION

TD/JS

Chers Collègues,

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, a fixé un cadre juridique au procès-verbal des assemblées municipales en précisant notamment le délai dans lequel il devait être adopté et en fixant les modalités de sa publicité :

« (...) Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, **est arrêté au commencement de la séance suivante**, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

*Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.*

*Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.*

(...) ».

En conséquence, je sou mets à votre approbation les procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

**APPROUVER**

le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ.**

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20250127-2025-693-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2025

Affichage : 29/01/2025